



AVIS PUBLIC

Vente de matériel appartenant à la municipalité

Veillez prendre note que tout matériel vendu par la municipalité doit être affiché publiquement avant d'être vendu à quiconque. Seul le *Conseil municipal* est autorisé à décider quel matériel sera vendu, à quel prix et à qui. Des avis publics sont émis lorsqu'il y a disponibilité de matériel à vendre et ce matériel usagé est vendu selon les conditions décrétées par le *Conseil municipal*. Aucun conseiller municipal ni le maire ne sont autorisés à vendre, de leur propre chef et à quiconque, des biens appartenant à la municipalité sans suivre les procédures légales. Si un citoyen est intéressé à acquérir un bien appartenant à la municipalité qui n'a pas été affiché publiquement, il doit obligatoirement en faire la demande écrite. La municipalité procédera alors à son affichage et suivra la procédure.

MATÉRIEL DISPONIBLE

Le matériel suivant, appartenant à la municipalité, provenant du garage municipal est mis en vente (avec le prix de départ fixe indiqué entre parenthèses) soit :

Tracteur white 1979, 260 Boss, pneus et enjoliveurs avec ponceau neuf, échappement neuf, pompe de diesel électrique neuf et banc neuf.

Le matériel sera vendu au plus offrant au prix départ de 2 500,00 \$.

Délage 23 juin 2022

Joanne Poulin

Directrice générale et greffière-trésorière

